

**Assemblée générale**

Distr. générale  
4 septembre 1998  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-troisième session**

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par l'Organisation des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

**Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement  
de la paix et de la normalité en Afghanistan  
et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

**Rapport du Secrétaire général**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Examen de la situation humanitaire actuelle en Afghanistan .....	2-14	3
III. Stratégie d'assistance à l'Afghanistan .....	15-19	5
IV. Exécution des programmes humanitaires et perspectives d'avenir .....	20-26	6
A. Rapatriement volontaire. ....	20-21	6
B. Déminage. ....	22-26	6
V. Secours et aide alimentaire .....	27-62	7
A. Personnes déplacées .....	27-28	7
B. Groupes vulnérables .....	29-31	7
C. Aide alimentaire .....	32-35	7
D. Santé .....	36-39	8
E. Approvisionnement en eau et assainissement .....	40-42	8

\* A/53/150

F.	Alimentation et agriculture .....	43-45	9
G.	Relèvement des zones rurales et urbaines .....	46-48	9
H.	Activités génératrices de revenus et formation .....	49-51	10
I.	Enseignement .....	52-53	10
J.	Contrôle des drogues .....	54-57	11
K.	Coordination des programmes humanitaires .....	58-62	11
VI.	Assistance fournie par les États Membres .....	63-76	12
VII.	Conclusions et recommandations .....	77-83	12

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 12 de la résolution 52/211 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, des mesures prises en application de la résolution. Il donne un aperçu de la situation humanitaire actuelle en Afghanistan, décrit l'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires au cours de l'année écoulée et appelle l'attention sur les perspectives d'évolution.

## II. Examen de la situation humanitaire actuelle en Afghanistan

2. La situation humanitaire en Afghanistan continue de se détériorer, en particulier dans les parties du pays où se déroulent régulièrement des opérations militaires, ce qui met à rude épreuve les mécanismes d'adaptation et l'énergie de la population afghane, y compris ceux des groupes les plus endurents. Cette évolution défavorable est amplement attestée par les pertes considérables en vies humaines; les violations des droits de l'homme; la destruction des infrastructures sociale et économique; la dégradation de l'environnement; l'insécurité alimentaire et la malnutrition; le taux élevé du chômage; l'extrême pauvreté; l'absence totale de services sociaux, et l'augmentation de la production illicite de drogues. En outre, les inondations et les tremblements de terre qui ont touché le sud-ouest et le nord-est du pays, respectivement, au cours du premier semestre de 1998 ont sérieusement aggravé la situation, déjà précaire, des populations vivant dans plus de 420 villages isolés.

3. Les inondations qui ont eu lieu en janvier et au début du mois de février 1998 dans le sud de l'Afghanistan ont tué 50 personnes et des milliers d'animaux, et détruit un grand nombre d'habitations, des stocks de vivres et d'aliments pour animaux, des réseaux d'alimentation en eau, et des cultures et des vergers dans plus de 300 villages. Les dégâts que les inondations ont causés aux réseaux d'irrigation et d'évacuation des eaux usées continueront d'affecter les moyens de subsistance de milliers de personnes pendant un certain temps.

4. Le 4 février 1998, un tremblement de terre s'est produit dans la province de Takhar, une zone montagneuse isolée dans le nord de l'Afghanistan. Le tremblement de terre a détruit 28 villages, causé la mort de plus de 2 000 personnes et fait 20 000 sans-abri. Malgré d'importantes chutes de neige

et le caractère accidenté du terrain, les secours sont finalement arrivés dans la zone en question. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a largué du matériel par avion, et les organismes des Nations Unies ont pu ensuite établir un pont aérien. La coordination entre les différents organismes, tant à Islamabad que sur le terrain, a été efficace : le CICR s'est occupé des secours autres qu'alimentaires, les organismes des Nations Unies des secours alimentaires, et Médecins sans frontières des fournitures médicales. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, appuyé par le bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et une équipe de réserve des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe envoyée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, établi à Genève, a servi de centre de coordination pour la collecte, le regroupement et la diffusion d'informations.

5. Le 30 mai 1998, un autre tremblement de terre (6,9 sur l'échelle de Richter) a touché trois districts dans la même région, faisant quelque 4 000 morts et plus de 1 300 blessés. Soixante-dix villages ont été à moitié détruits, d'autres ont été gravement endommagés, notamment certains villages qui avaient souffert du tremblement de terre de février. Plus de 100 villages de montagne pauvres et isolés ont été touchés. Collaborant étroitement avec le CICR, le Comité norvégien pour l'Afghanistan, Afghan Aid et d'autres ONG, les responsables de l'opération de secours des Nations Unies ont rapidement établi des centres de secours à Faizabad. Un autre centre, créé à Rustaq, est devenu immédiatement opérationnel grâce à la présence de Médecins sans frontières, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'OXFAM, d'ACTED, du Comité suédois pour l'Afghanistan, de CONCERN et d'autres ONG nationales. Des bases de soutien logistique ont en outre été installées au Tadjikistan et au Pakistan. Compte tenu de l'isolement des villages en question, les secours ont été presque entièrement acheminés par hélicoptère à partir du Tadjikistan. Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui était en première ligne, a recueilli et distribué des vivres à quelque 50 000 victimes du tremblement de terre. Deux équipes de réserve des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été déployées afin de renforcer les capacités de coordination sur le terrain. L'opération de secours a permis de subvenir aux besoins immédiats, mais la communauté des donateurs doit établir des plans d'urgence afin de répondre, à moyen terme, aux besoins de relèvement d'urgence des villages touchés.

6. L'application par les Taliban de décrets soumettant à des restrictions l'emploi des femmes et l'éducation des filles,

ainsi que d'autres violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international en Afghanistan, continue de perturber les activités humanitaires des organismes des Nations Unies et des ONG. L'interdiction d'exercer un emploi qui frappe les femmes limite considérablement l'accès à ce groupe, empêche le libre mouvement des femmes recrutées localement par les organismes des Nations Unies et les ONG et entraîne la perte de moyens de subsistance, en particulier pour les femmes et les ménages dirigés par des femmes.

7. L'Afghanistan compte peu de médecins, dont un très petit nombre de femmes. La pénurie d'agents sanitaires de sexe féminin pose un énorme problème dans les zones où les femmes ne sont pas autorisées à être soignées par des hommes. La gestion et le contrôle des soins de santé dans l'ensemble du pays laissent encore beaucoup à désirer. Les infections respiratoires aiguës demeurent une des principales causes de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. Le paludisme est à l'origine d'une forte proportion des cas de décès, de fausses couches, d'anémies, d'insuffisances pondérales à la naissance et de mortinaissances.

8. La pollution de vastes zones par les mines terrestres et les munitions non explosées reste l'un des principaux obstacles au relèvement et au développement de l'Afghanistan et dissuade les réfugiés de rentrer chez eux. Trois cent vingt-quatre des plus de 725 kilomètres carrés de terres minées doivent être déminés d'urgence.

9. Le blocus imposé par les Taliban sur la route Ghazni-Kaboul, au sud de la région montagneuse centrale de Hazarajat, est toujours en place. En mai 1998, les Taliban ont ouvert un corridor humanitaire étroit afin de permettre au PAM d'acheminer 800 tonnes de produits alimentaires dans cette région, à condition que 200 tonnes de vivres soient dirigées vers Ghorband, une enclave tenue par les Taliban dans la zone de conflit, dans le nord de la province de Parwan. L'incapacité de l'alliance du nord de garantir la sécurité dans la région, notamment celle des convois d'aide alimentaire en provenance de Mazar-I-Sharif et de Pulikhumri, a continué de poser un gros problème de logistique sur la route du nord. Les pénuries créées par la mauvaise récolte de 1997 ont été aggravées par le blocus efficace mis en place sur la route dont dépendent les populations rurales de la région de Hazarajat pour les échanges commerciaux, et par la difficulté que présente le transport de fournitures par les routes du nord, en raison de l'insécurité et du pillage. Quelque 167 000 personnes vivant dans la région manqueraient de nourriture et auraient besoin d'au moins 7 500 tonnes de vivres pour pouvoir s'alimenter pendant trois mois. Les 800 tonnes qui peuvent être acheminées vers la région de Hazarajat avec l'autorisation des Taliban, ajoutées aux 1 700 tonnes de

produits alimentaires achetées par le PAM dans la région, ne suffisent pas à répondre aux besoins.

10. Les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations menées dans le pays ont varié d'une manière imprévisible. Quand la situation le permettait, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de fournir une aide humanitaire en vue de rétablir les services essentiels dans la plupart des régions de l'Afghanistan. L'insécurité qui règne dans le nord du pays, notamment à Mazar-I-Sharif et dans certaines zones de la province de Kunduz, a empêché les organismes des Nations Unies d'y reprendre leurs activités.

11. Les ingérences quotidiennes dans l'organisation et l'exécution du programme des Nations Unies, qui ont atteint leur paroxysme sous forme de harcèlements systématiques, ont obligé les organismes des Nations Unies à suspendre leurs activités d'assistance dans le sud du pays le 24 mars 1998.

12. Compte tenu des difficultés opérationnelles auxquelles se heurtaient les organismes des Nations Unies et leurs partenaires dans les zones contrôlées par les Taliban, une mission interinstitutions de haut niveau des Nations Unies s'est rendue en Afghanistan le 4 mai 1998. Dirigée par M. Martin Griffiths, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence au Bureau de coordination des affaires humanitaires, la mission avait pour mandat d'examiner un certain nombre de questions avec l'administration des Taliban, notamment les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies, la participation des femmes recrutées sur les plans international et local dans les programmes d'assistance des Nations Unies, et l'accès aux soins de santé et à l'éducation. La mission, qui a passé 10 jours à Kaboul, est parvenue à un accord avec l'administration des Taliban sur certaines questions. Le 13 mai 1998, les Taliban ont signé un Mémoire d'accord en 23 points. Le document définit le code de conduite des organismes des Nations Unies et des autorités locales, met en place un mécanisme visant à renforcer la coopération et à accélérer la résolution des problèmes, et aborde brièvement les questions relatives aux femmes qui ont perturbé les relations entre les Taliban et les organismes des Nations Unies.

13. Dans cet accord, les Taliban ont, pour la première fois, établi formellement le droit fondamental des femmes et des filles à l'éducation et aux soins de santé. Les deux parties ne se sont toutefois pas entendues sur le décret dit du «Mahram», qui limite la liberté de mouvement des musulmanes recrutées sur les plans local et international par les organismes des Nations Unies, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un proche parent de sexe masculin. Cette restriction a été l'une des principales sources de difficultés dans les parties du pays

contrôlées par les Taliban. En consultation avec l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), il a été décidé d'organiser un débat sur la question auquel participeraient des spécialistes de l'islam. D'une manière générale, on s'accorde à penser que le Mémorandum d'accord signé par les Taliban témoigne de leur volonté de collaborer avec les organismes des Nations Unies. Cela dit, ce document marque le début d'un processus qui n'aboutira que si l'ONU continue de faire preuve de vigilance et de détermination. Après la signature du Mémorandum d'accord, les organismes des Nations Unies ont repris leurs opérations dans le sud de l'Afghanistan le 28 mai 1998.

14. Le 13 juillet 1998, les autorités des Taliban ont adressé un ultimatum aux ONG internationales, leur enjoignant de s'installer dans les locaux délabrés de l'Institut polytechnique de Kaboul, ou de quitter la ville. Face à cet ultimatum, la quasi-totalité des 38 ONG internationales opérant à Kaboul ont quitté la capitale afghane. Le 23 juillet 1998, après l'expulsion des ONG, l'ONU a adressé une lettre au représentant des Taliban à Islamabad, dans laquelle elle s'est déclarée gravement préoccupée par la décision des Taliban et ses incidences sur le bien-être général, ainsi que par la santé et l'état nutritionnel de la population vulnérable de Kaboul. En solidarité avec les ONG internationales et à leur demande, l'ONU est intervenue auprès des Taliban en vue de régler de manière satisfaisante la question de la réinstallation. Les discussions entre les deux parties ont débouché sur la création d'une commission ONG-Taliban, avec l'ONU comme médiateur, chargée de régler diverses questions, dont le problème susmentionné.

### III. Stratégie d'assistance à l'Afghanistan

15. La deuxième réunion du Groupe de soutien à l'Afghanistan, présidée par la Norvège, s'est tenue à New York le 3 décembre 1997. Le Groupe a examiné un certain nombre de questions, telles que la situation politique et la sécurité en Afghanistan; le cadre stratégique et la stratégie d'assistance à l'Afghanistan; les droits de l'homme; la situation sanitaire; les questions relatives aux femmes et les questions connexes; et la lutte contre la drogue. Au cours de la réunion, le Groupe a approuvé la stratégie évolutive concernant l'Afghanistan, qui reprend certains des principaux thèmes du cadre stratégique, à savoir l'évolution vers une programmation commune, l'adoption de démarches fondées sur les besoins et les principes et la mise en place de dispositifs de contrôle indépendants. La proposition tendant à établir un mécanisme

de financement commun pour toutes les activités d'assistance a été jugée prématurée.

16. Le 4 février 1998, l'ONU a lancé un appel global pour l'aide à l'Afghanistan pour la période de janvier à décembre 1998. Le but de l'appel était de recueillir 157 millions de dollars afin de financer des activités dans les domaines suivants : rapatriement volontaire, déminage, secours et aide alimentaire, soins de santé, agriculture, eau et assainissement, activités génératrices de revenu et formation, appui à la coordination et à la gestion, et projets à long terme similaires à ceux qui sont exécutés dans les secteurs de l'éducation et du relèvement des zones rurales et urbaines. Cet appel, pour une période transitoire, est l'une des premières étapes de la stratégie d'assistance à l'Afghanistan. En août 1998, des contributions d'un montant total de 30 millions de dollars, soit 20 % seulement du montant requis pour toute l'année, avaient été annoncées ou versées à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales.

17. En mars et avril 1998, une équipe restreinte composée de représentants des organismes des Nations Unies spécialisés dans les questions politiques, humanitaires et de développement, ainsi que de représentants de la Banque mondiale et d'ONG, a élaboré un document intitulé «Concrétiser la programmation commune fondée sur les principes». Le document a été établi sur la base des conclusions de la deuxième réunion du Groupe de soutien à l'Afghanistan, après une série de consultations avec les participants aux activités d'assistance. Il y est proposé de mettre au point un mécanisme qui permette aux responsables des opérations d'aide de coordonner plus efficacement leurs efforts en vue de définir des priorités, des programmes et des politiques communs et, partant, d'améliorer l'incidence globale de l'aide fournie et, chaque fois que cela est possible, de contribuer aux vastes efforts visant à promouvoir le développement durable. Des documents d'accompagnement, intitulés «Contrôle et évaluation pour un programme commun» et «Principes, renforcement des capacités et questions relatives aux femmes en Afghanistan», ont également été préparés.

18. La troisième réunion du Groupe de soutien à l'Afghanistan s'est tenue à Londres le 5 mai 1998, sous la présidence conjointe du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. En avril 1998, des donateurs, notamment l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique et le Canada, avaient effectué une série de missions en Afghanistan. Lors de sa réunion, le Groupe est convenu qu'il fallait créer un conseil pour la programmation de l'aide à l'Afghanistan et que la communauté des donateurs devait adresser aux autorités présomptives des messages communs relatifs aux questions de principe. Il a également été convenu que le programme devrait être axé sur les droits

de la personne humaine, notamment des femmes. La programmation commune sera un élément essentiel de l'appel de 1999.

19. Le 12 juin 1998, le Coordonnateur des Nations Unies pour l'Afghanistan a lancé un appel d'urgence portant sur un montant de 9,5 millions de dollars pour financer des activités de secours et de relèvement d'urgence destinées aux victimes du tremblement de terre du 30 mai qui a secoué le nord de l'Afghanistan. À cette date, on disposait d'un montant de 2 630 000 dollars, soit 27,7 % du montant total requis, provenant du solde non dépensé des fonds demandés à la suite du tremblement de terre de février 1998 ainsi que de nouvelles annonces de contributions. Il est essentiel que les donateurs apportent leur aide financière pour que la population touchée soit suffisamment protégée avant l'arrivée de l'hiver.

## **IV. Exécution des programmes humanitaires et perspectives d'avenir**

### **A. Rapatriement volontaire**

20. Au 15 juin 1998, quelque 49 000 réfugiés afghans, qui se trouvaient pour la plupart dans des camps de réfugiés situés dans la province frontalière du nord-ouest du Pakistan, étaient rentrés chez eux, ce qui porte à un peu plus de 4 millions le nombre total de réfugiés afghans rentrés dans leur pays depuis le début du programme de rapatriement volontaire en 1992. Le nombre de réfugiés rapatriés d'Iran dans le cadre du programme du HCR est négligeable (389 personnes seulement pendant le premier semestre de 1998). À Herat, on a signalé des cas d'arrestation arbitraire, de détention pendant de longues périodes et de travail forcé dont ont été victimes des réfugiés afghans appartenant à la tribu de Hazara alors qu'ils rentraient chez eux, dans le centre et le nord de l'Afghanistan, en provenance de la République islamique d'Iran.

21. Il reste encore 1,4 million de réfugiés afghans en République islamique d'Iran et 1,2 million au Pakistan. Ces chiffres font de l'Afghanistan le plus lourd dossier dont le HCR s'occupe sans interruption depuis 18 ans. La situation politique et militaire actuelle, ajoutée aux décrets pris par les Talibans au sujet de l'emploi des femmes et de l'éducation des filles, tend à décourager les candidats au rapatriement. D'autres facteurs, tels que la situation économique, l'absence d'activités génératrices de revenus et l'évolution du profil des réfugiés (cultivateurs sans terre n'ayant aucune raison de rentrer chez eux), expliquent également le faible taux de

rapatriement actuel. Le PAM continue de participer activement aux activités de rapatriement et de réintégration menées dans le cadre du programme de rapatriement volontaire en groupes.

### **B. Déminage**

22. Les mines demeurent l'un des principaux facteurs qui ralentissent le rapatriement des réfugiés, le retour des personnes déplacées, le rétablissement des moyens de subsistance, l'acheminement des secours et les activités d'assistance au relèvement de l'Afghanistan. Selon les estimations, les mines terrestres feraient 10 blessés ou tués par jour.

23. Le Programme de déminage mis sur pied par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan fait partie d'un système d'intervention global visant à faciliter d'autres activités de secours, de relèvement et de développement en Afghanistan. En coopération avec la Banque mondiale, les responsables du programme étudient actuellement les bienfaits sociaux et économiques des opérations de déminage. Les renseignements recueillis serviront à appuyer les efforts déployés pour mettre au point un mécanisme de programmation commune multisectorielle destiné à tous les participants aux activités de secours, de relèvement et de développement en Afghanistan.

24. Le déminage comprend quatre volets : sensibilisation au danger des mines, levé des champs de mines, formation au déminage et déminage proprement dit. Le programme est géré à partir du Centre d'action antimines pour l'Afghanistan du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, situé à Islamabad, avec l'aide d'un réseau de quatre bureaux régionaux établis à Kaboul, Kandahar, Jalalabad et Herat.

25. Plusieurs organisations non gouvernementales participent au programme de déminage : trois ONG internationales (HALO Trust, Save The Children Fund-USA et Handicap International) et huit ONG afghanes (Organization for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation; Mine Detection Dog Centre; Monitoring, Evaluation and Training Agency; Mine Clearance Planning Agency; Société afghane du Croissant-Rouge et Afghan Technical Consultant). Une ONG iranienne (Institut de secours Ansari) se charge de sensibiliser au danger des mines les réfugiés qui reviennent de la République islamique d'Iran. La British Broadcasting Corporation (BBC) continue de diffuser des messages sur les mines dans son feuilleton radiophonique «New Home New Life», dans le cadre du projet intitulé «Afghan Education Drama».

26. L'objectif visé d'ici à la fin de 1998 est de déminer 38 kilomètres carrés de zones prioritaires et 31,5 autres d'anciens champs de bataille. Au cours du premier semestre de l'année en cours, 12 kilomètres carrés de zones prioritaires et 8 autres d'anciens champs de bataille ont été déminés. Les résultats sont en deçà des objectifs fixés en raison de la suspension de toutes les activités des Nations Unies dans le sud de l'Afghanistan. Pendant le premier semestre de 1998, quelque 280 000 personnes ont été sensibilisées au danger des mines.

## V. Secours et aide alimentaire

### A. Personnes déplacées

27. L'Afghanistan compte plus de 1,5 million de personnes déplacées. La plupart d'entre elles vivent soit avec des membres de leurs familles ou des amis dans les capitales des provinces, soit dans des camps à Herat. Leur réintégration demeure un des objectifs prioritaires des organismes des Nations Unies et des ONG. Le PAM et d'autres organismes des Nations Unies, le CICR et des ONG apportent actuellement leur aide à quelque 28 000 personnes déplacées dans cinq camps situés dans la province de Herat. Les combats qui se poursuivent dans certaines parties des provinces de Badghis et Ghormach dans l'ouest de l'Afghanistan continuent de dissuader les personnes déplacées vivant dans ces camps de rentrer chez elles.

28. Outre le conflit en cours, l'application par les Taliban des décrets relatifs aux femmes, aux hommes et aux filles joue un rôle non négligeable dans l'augmentation du nombre de personnes déplacées et d'exilés, notamment en provenance de Kaboul. De nombreux Afghans, en particulier ceux qui sont instruits, refusent ou sont incapables de se soumettre au mode de vie très rigoureux imposé par l'administration des Taliban.

### B. Groupes vulnérables

29. Les groupes vulnérables, notamment les femmes, les ménages dirigés par des femmes, les handicapés, les personnes âgées, les enfants (en particulier les orphelins et les enfants des rues), les victimes de catastrophes naturelles et les pauvres, ont continué à bénéficier des secours et de l'aide au relèvement fournis par les organismes des Nations Unies et les ONG pendant le premier semestre de 1998. Le projet de vente de pain subventionnée, financé par le PAM, est l'un des programmes d'aide les plus importants mis sur pied à

l'intention des groupes vulnérables en Afghanistan. En outre, les organismes des Nations Unies, les ONG et le CICR apportent leur soutien aux groupes vulnérables pendant l'hiver et appuient des projets générateurs de revenus dans différentes parties du pays.

30. Le Programme global en faveur des handicapés afghans, composante de l'initiative PEACE (Poverty Eradication and Community Empowerment – Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités d'intervention des collectivités) du PNUD, joue un rôle important en favorisant l'application et la coordination des mesures et politiques en faveur des handicapés en Afghanistan. Il est appliqué par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux programmes (UNOPS) en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Radda Barnen, le Comité suédois pour l'Afghanistan et Guardian.

31. Les blessures de près de la moitié des handicapés afghans sont imputables à la guerre et aux mines terrestres. Le programme PGHA et ses partenaires apportent leur aide aux handicapés de diverses manières : membres artificiels et autres prothèses, physiothérapie, aide à l'emploi au moyen de programmes de reconversion et plans de microcrédit. En outre, le programme vient en aide aux familles des victimes de la guerre (formation à domicile aux activités de la vie courante, promotion de l'autosuffisance et services de conseils). En 1997, quelque 26 400 handicapés afghans ont bénéficié des activités entreprises au titre du programme, qui se poursuivront dans le cadre d'autres programmes au niveau des collectivités.

### C. Aide alimentaire

32. L'Afghanistan demeure un pays en déficit vivrier, et la sécurité alimentaire parmi les groupes vulnérables, dans les villes très peuplées, où les possibilités d'emploi sont limitées, et dans les zones habituellement en déficit vivrier (notamment les régions montagneuses du centre et les provinces de Badakhshan et Ghor) est insuffisante. Les résultats préliminaires de la mission d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire menée par le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en mai 1998 font état d'un déficit en céréales de 680 000 tonnes : 560 000 tonnes seront importées aux conditions commerciales, les 120 000 autres seront fournies au titre de l'aide alimentaire.

33. L'objectif global du PAM en Afghanistan est de fournir des secours humanitaires sous diverses formes : alimentation

dans les collectivités, rapatriement de réfugiés, aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et aux personnes déplacées et ventes de pain subventionnées par l'intermédiaire de boulangeries situées dans les zones urbaines. Des projets visant à assurer la subsistance des populations, tels que «vivres contre travail», «vivres contre formation» et «vivres contre semences», ont été mis sur pied en partenariat avec la FAO.

34. En 1998, le PAM distribuera 106 590 tonnes de produits alimentaires à quelque 1,2 million d'Afghans. En juin 1998, 675 000 Afghans environ avaient déjà reçu une aide alimentaire. Six cent mille d'entre eux appartiennent à des populations vulnérables. Ils ont bénéficié des projets de vente de pain subventionnée mis sur pied à Kaboul, Kandahar et Jalalabad, dans le cadre desquels le PAM, par l'intermédiaire d'un agent d'exécution, fournit du blé à certaines boulangeries en milieu urbain, lesquelles font du pain puis le vendent aux bénéficiaires à prix réduit. Le produit de ces ventes est réinvesti dans des projets viables générateurs de revenus, choisis notamment par des femmes et des veuves. Par ailleurs, une aide est fournie à plus de 50 000 victimes de tremblements de terre, à 88 000 personnes habitant la région montagneuse du centre du pays, qui est soumise à un blocus, et à 28 000 personnes déplacées vivant dans des camps à Herat. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, le PAM vient en aide à plus de 65 000 malades hospitalisés et enfants placés dans des orphelinats ou sous-alimentés, dans le cadre de centres de soins de santé maternelle et infantile.

35. Malgré les restrictions relatives aux mouvements et à l'emploi des femmes, le PAM continue d'apporter une aide alimentaire à la population féminine dans le cadre du projet de vente de pain subventionnée, des projets visant à alimenter les collectivités et du projet «vivres contre formation». À Kaboul, les boulangeries dirigées par des femmes bénéficient à plus de 36 000 veuves ainsi qu'aux personnes à leur charge, et permettent d'employer 238 femmes.

#### **D. Santé**

36. Le secteur de la santé, dont le fonctionnement est tributaire à plus de 60 % de l'aide extérieure, demeure, parmi les secteurs sociaux, l'un des plus gravement touchés en Afghanistan. Travaillant en étroite collaboration, le Ministère de la santé publique, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que le CICR et les organisations non

gouvernementales lui ont apporté leur soutien pendant le premier semestre.

37. L'OMS, l'UNICEF et le FNUAP appuient les programmes ci-après dans le secteur de la santé : initiatives pour la santé en matière de reproduction et pour une maternité sans risques; lutte contre les maladies transmissibles; programme élargi de vaccination (PEU); et soins de santé primaire et formation. L'OMS apporte également son concours à un programme visant à répondre aux besoins essentiels de développement ainsi qu'à un programme de lutte contre le paludisme et la leishmaniose. Pendant le premier semestre de 1998, le Programme de l'OMS concernant les besoins essentiels du développement a été mis en oeuvre dans sept districts situés dans trois provinces et quelque 31 545 personnes ont bénéficié des services offerts : éducation sanitaire et possibilités de crédit pour des projets générateurs de revenus entre autres. Cent cinquante médecins (100 hommes et 50 femmes) ont été formés à la lutte antipaludique à Jalalabad en mars 1998.

38. Les campagnes menées dans le cadre de la Journée nationale d'immunisation ont permis de distribuer deux doses de vaccin oral antipolio et une dose de vitamine A à quelque 2 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans et deux doses de vaccin antitétanique à plus de 250 000 femmes. En raison du manque de sécurité dans le nord de l'Afghanistan, la campagne antipolio n'a pas été menée dans huit provinces.

39. L'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des ONG et le CICR poursuivront leur appui à des activités dans le secteur de la santé, essentiellement en matière de formation. La lutte contre les maladies transmissibles, la promotion de la maternité sans risques, l'élimination de la polio, les soins de santé primaire et la promotion de l'hygiène de l'environnement resteront des activités prioritaires.

#### **E. Approvisionnement en eau et assainissement**

40. En Afghanistan, 42 % environ des décès dus aux maladies diarrhéiques sont imputables à l'absence d'eau potable et de latrines adéquates. Travaillant en étroite collaboration, les organismes des Nations Unies et les ONG continuent à appuyer l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des conditions sanitaires dans les zones rurales et urbaines, en vue de réduire la morbidité et la mortalité dues aux maladies diarrhéiques.

41. En collaboration avec le Ministère du relèvement et du développement rural, l'UNICEF aide les communautés à se



doter de sources d'eau salubre et de latrines familiales hygiéniques. Il s'agit de fournir de l'eau salubre à 200 000 personnes en 1998. Pendant le premier semestre de 1998, 180 puits équipés de pompes à bras ont été construits. Les travaux se poursuivent sur quatre réseaux d'approvisionnement en eau, avec cinq puits de production, 14 kilomètres de canalisations et 110 bornes fontaines. De plus, 550 latrines familiales hygiéniques ont été construites dans différentes communautés. La diffusion de messages d'éducation sanitaire sur l'eau potable salubre et l'hygiène ménagère devra renforcer l'impact de ces activités.

42. Depuis 1996, l'OMS, en collaboration avec le PAM et le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire, procède à la rénovation des réseaux d'approvisionnement en eau à Kandahar, Jalalabad, Nimoz, Ghazni et Faizabad. Dans le cadre de l'Initiative PEACE du PNUD, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) appuient l'approvisionnement en eau potable salubre et l'amélioration des conditions sanitaires dans des zones rurales et urbaines. C'est ainsi que l'UNOPS a construit pendant le premier semestre de 1998 30 puits tubulaires, 10 puits de surface et deux structures de protection des sources alors que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) répare le réseau d'égouts de Herat et prête son concours à des communautés pour la construction de latrines et de poubelles, l'organisation du ramassage et de l'élimination des déchets solides et l'amélioration de l'approvisionnement en eau.

## F. Alimentation et agriculture

43. L'objectif général des projets de l'Initiative PEACE intéressant les cultures et le bétail, entrepris par la FAO en partenariat avec le PAM, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, est de favoriser la sécurité alimentaire, l'atténuation de la pauvreté, la bonne gouvernance et une plus large autosuffisance, grâce à une conception intégrée et décentralisée du développement agricole. Il s'agit de passer de programmes de relèvement au développement agricole durable. Les activités financées concernent la production de semences, l'horticulture, la protection phytosanitaire, l'amélioration des cultures, la vulgarisation et la formation, la sériculture et l'apiculture, et l'élevage.

44. Au total, plus de 2 000 agriculteurs ont bénéficié de 169 démonstrations sur le terrain de culture des principales céréales et légumineuses qui ont eu lieu dans différentes régions, pendant le premier semestre de 1998. De plus, 11 cours de formation à l'horticulture ont été organisés et les

agriculteurs ont appris à utiliser le sulfate de calcium et à obtenir des semences. Les membres des communautés ont appris les moyens mécaniques de lutte contre la punaise des céréales et le criquet pèlerin. Quelque 7 500 hectares de terres agricoles ont été débarrassés des acridiens. De plus, 328 moniteurs de districts et superviseurs provinciaux ont reçu tous les éléments essentiels pour la protection phytosanitaire dans leur secteur.

45. Dans le secteur de l'élevage, la FAO a continué à offrir des services de soins vétérinaires dans 255 antennes vétérinaires de district, réparties dans l'ensemble du pays, qui s'occupent de vacciner le bétail contre certaines maladies, de le vermifuger et de soigner certaines maladies moyennant recouvrement des coûts. Ces antennes vétérinaires devront devenir autonomes et, trois ont déjà été privatisées dans la province de Nangarhar. Des centres de diagnostic à Kandahar, Jalalabad, Khost, Mazar-I-Sharif et Kaboul reçoivent actuellement un soutien. Un programme de surveillance de la peste bovine a été mis en place dans la province de Khost après la poussée de 1995. À ce jour, 228 vétérinaires et agents auxiliaires ont suivi 34 cours de formation. Dans le cadre du programme en faveur des femmes, 12 femmes – 11 vétérinaires et 1 spécialiste de la production animale – ont reçu une formation en zootechnie, élevage de volailles et santé animale. D'après une enquête, le cheptel a retrouvé les niveaux d'avant guerre et contribue à la substance des familles.

## G. Relèvement des zones rurales et urbaines

46. La reconstitution des communautés dans les zones rurales et urbaines est l'un des grands objectifs de l'Initiative pluriannuelle PEACE, lancée par le PNUD en mai 1997 et exécutée par la FAO, l'UNOPS et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en partenariat avec les communautés bénéficiaires. L'assistance fournie porte notamment sur les secteurs suivants : alimentation et agriculture, approvisionnement en eau et assainissement, formation professionnelle et activités génératrices de revenus, santé et formation. À mi-parcours, l'Initiative touche 16 districts et cinq centres urbains.

47. L'élément relèvement des zones urbaines de l'Initiative est mis en oeuvre par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies. Il s'agit de mettre en place des mécanismes locaux de financement, gestion et continuation des services collectifs et de financer la réparation des infrastructures à l'échelle de la ville afin de donner tout leur sens aux initiatives de relèvement des communautés.

C'est ainsi que plus de 2 000 logements à Kaboul ont été remis en état par leur propriétaire à ce jour.

48. Dans le cadre de l'Initiative PEACE, l'UNOPS apporte son soutien à l'agriculture, aux activités génératrices de revenus, à la santé et à l'enseignement dans les zones rurales. Pendant le premier semestre de 1998, de petits réseaux d'irrigation traditionnels ont été réparés, ce qui a permis de mettre en culture 6 600 hectares de terres. Des routes d'intérêt local ont également été réparées et reconstruites, ce qui permet à plus de 47 000 personnes de transporter leurs produits agricoles à de nouveaux marchés. L'UNOPS forme également des agents sanitaires, hommes et femmes, qui pourront donner des informations sanitaires de base ainsi que des conseils en planification de la famille et nutrition dans les zones rurales. Pour la province de Bamyan, l'UNOPS a récemment procédé à une évaluation participative rapide concernant la santé des femmes, notamment en matière de reproduction.

## H. Activités génératrices de revenus et formation

49. Les organismes des Nations Unies et des ONG continuent de privilégier la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus afin d'aider les groupes vulnérables et les pauvres à se doter de moyens de subsistance durables. Le PAM a organisé et financé des projets exécutés par des ONG qui favorisent la formation et des activités productrices de revenus des ménages monoparentaux dirigés par des femmes. Pendant le premier semestre de 1998, 5 800 femmes ont acquis diverses compétences dans le cadre de projets de rémunération alimentaire de la formation. On s'efforce de faire déboucher la formation sur des activités génératrices de revenus, dans les zones contrôlées par les Taliban, la gestion de ces projets étant assurée par des femmes à partir de chez elles.

50. Dans le cadre de l'Initiative PEACE, l'UNOPS appuie un projet de sériculture bénéficiant aux femmes de six districts de la province d'Herat. De plus, un programme de microcrédits, avec activités de recherche et de formation au profit des organisations communautaires et des ONG, qui devrait fournir des crédits à plus de 2 000 petites entreprises dans la province de Bamyan est en cours d'élaboration. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains appuie également les activités génératrices de revenus et la formation par le biais des centres communautaires créés à Mazar-I-Sharif, Kaboul et Bamyan. Chacun de ces centres entreprend divers projets : tissage de tapis, fabrication de savon, cultures potagères et broderie et couture. Dans les

seuls centres de Mazar-I-Sharif, 500 femmes font de la couture, 1 000 font de la broderie, 900 cultivent des jardins et 25 font du savon.

51. L'UNICEF continue à appuyer un programme de prêts et épargne avec garanties offertes par des groupes, exécuté dans le nord de l'Afghanistan par Save the Children-USA. Il s'agit d'un projet communautaire qui bénéficie à des femmes ayant déjà des activités génératrices de revenus en leur garantissant des prêts qui rendent leurs activités plus profitables. Plus de 2 600 femmes en ont déjà bénéficié dans divers domaines : production animale, filature, broderie, couture, tissage de tapis et boulange. Plus de 5 500 femmes ont des activités financées par de tels prêts. Le taux de remboursement est de 100 %.

## I. Enseignement

52. L'application des décrets des Taliban sur l'éducation des filles et le travail des femmes demeure un gros problème dans le secteur de l'enseignement en Afghanistan. Les répercussions à plus long terme sur la mise en valeur des ressources humaines en Afghanistan sont inévitables. En Afghanistan, surtout dans le primaire, la plupart des enseignants sont des femmes et, dans les secteurs contrôlés par les Taliban, elles n'ont toujours pas le droit de travailler.

53. Pendant le premier semestre de 1998, les organismes des Nations Unies et les ONG ont continué à appuyer les écoles de filles installées chez des particuliers dans les zones contrôlées par les Taliban et ils ont apporté un soutien au secteur de l'enseignement à Badakshan et dans les hauts plateaux du centre, où filles et garçons ont accès à l'enseignement. L'administration des Taliban a interdit les écoles de filles installées chez des particuliers à Kaboul le 16 juin 1998, en même temps que les programmes de formation professionnelle à l'intention des femmes. Des dizaines de programmes de formation professionnelle qui offraient discrètement aux jeunes filles la possibilité d'acquérir une formation et de gagner de l'argent ont ainsi été fermés. Il y avait à Kaboul plus de 100 écoles installées chez des particuliers, offrant un enseignement à plus de 6 500 enfants dont la moitié était des fillettes.

## J. Contrôle des drogues

54. L'Afghanistan reste l'un des premiers producteurs mondiaux d'opiacées illicites. Plus de 96 % des pavots à opium produits en Afghanistan sont cultivés dans des zones contrôlées par les Taliban. En mars 1997, le PNUCID a lancé

une stratégie de contrôle des drogues ainsi qu'un programme quadriennal intégré comportant les éléments suivants : renforcement des capacités de contrôle des drogues, mise en place d'un observatoire des drogues, réduction de la culture du pavot et appui à la réduction de la demande.

55. En octobre et novembre 1997, les autorités des Taliban ont déclaré illicites la culture et la production d'opium et d'héroïne, en même temps qu'elles ont fait savoir qu'elles ne feraient respecter la loi contre la culture du pavot à opium que lorsqu'elles recevraient une aide au développement adéquate. Au cours de discussions tenues avec le PNUCID en octobre 1997, elles ont permis aux équipes du PNUCID d'accéder librement à toutes les zones de culture du pavot. Elles ont également accepté de détruire tous les pavots à opium cultivés en dehors des zones recensées en 1997, de manière à éviter «l'effet ballon»; et de saisir et détruire les drogues, produits chimiques utilisés pour le traitement et les laboratoires d'héroïne.

56. Conformément à la politique de conditionalité positive adoptée par le PNUCID, des plans de lutte contre les drogues dans les provinces de Kandahar et Nangarhar (les zones pilotes pour le contrôle des drogues) ont été élaborés et approuvés par les autorités des Taliban dans ces zones. En 1997, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a mis en oeuvre un projet financé par le PNUCID créant, dans les deux provinces, des possibilités de développement industriel. Ceci a débouché sur un vaste projet de relance d'une usine lainière à Kandahar.

57. Pendant le premier semestre de 1998, le PNUCID a fini la remise en état du canal de Nangarhar, réparé 11 galeries filtrantes, un pont et un centre de santé de district, et il a fourni aux agriculteurs des semences de blé améliorées en substitution du pavot à opium. À Kandahar, le PNUCID a fourni du matériel pour la réparation d'un poste électrique et distribué des semences améliorées aux agriculteurs dans les districts cibles. Conformément à l'accord conclu, les autorités ont activement fait respecter l'interdiction de la culture de l'opium dans les nouvelles zones.

## **K. Coordination des programmes humanitaires**

58. Face aux difficultés à résoudre, il devient de plus en plus important que la communauté internationale des donateurs en Afghanistan ait une vision commune et un programme commun pour aborder les problèmes multisectoriels plus vastes : discrimination sexuelle, violation des droits de l'homme et droit humanitaire notamment. D'où un renforce-

ment de la coopération et de la coordination de l'assistance humanitaire entre les organismes des Nations Unies, entre les programmes humanitaires des Nations Unies et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et entre les organismes des Nations Unies, le CICR, les donateurs et la communauté des ONG.

59. La mise en place, au début d'août 1998, des premiers éléments d'un mécanisme commun de programmation sur le terrain permettra à la communauté internationale des donateurs de dégager une vision commune de ses priorités en Afghanistan et d'adresser aux autorités présumées un message unifié. Toutefois, pour mettre en oeuvre le programme commun, il faudra améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et renforcer encore le lien entre la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et le Bureau du Coordonnateur résident des programmes d'assistance humanitaire et de développement des Nations Unies.

60. Sous la direction du Coordonnateur des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire en Afghanistan continue, avec le PNUD, à assurer la coordination et le soutien logistique des programmes humanitaires en Afghanistan. Il gère en outre le programme d'action antimine et l'exploitation des aéronefs, outre qu'il assure, 24 heures sur 24, une liaison radio entre les principaux lieux d'affectation de l'ONU en Afghanistan.

61. Des coordonnateurs résidents sont maintenant en poste à Kaboul, Jalalabad, Kandahar, Herat et Mazar-I-Sharif (actuellement à Faizabad). Ces coordonnateurs régionaux renforcent la coordination, d'une part entre les organismes des Nations Unies, d'autre part entre les organismes des Nations Unies et les ONG sur le terrain. Ils épaulent aussi les équipes régionales dans les évaluations de la situation, la planification stratégique et les activités de plaidoyer et de dialogue avec les autorités locales.

62. Les organes de coordination des ONG continuent à contribuer grandement à l'acheminement en Afghanistan de l'assistance humanitaire et de l'aide au relèvement. L'Organe de coordination des secours en Afghanistan, le Bureau de coordination des ONG afghanes, l'organe chargé de la coordination dans le sud-ouest de l'Afghanistan et au Balouchistan et le Conseil de coordination islamique sont quatre des organes qui s'emploient à assurer la bonne coordination des activités entreprises ainsi par des centaines d'ONG locales et internationales en Afghanistan.

## **VI. Assistance fournie par les États Membres**

63. Aux renseignements donnés ci-dessus, il convient d'ajouter les informations communiquées par plusieurs États Membres sur l'assistance qu'ils fournissent à l'Afghanistan, conformément à la résolution 52/211 A de l'Assemblée générale.

64. Le Gouvernement australien a versé 5,3 millions de dollars australiens : 4,3 millions à des organismes des Nations Unies et 1 million à des ONG.

65. De 1996 à 1998, le Gouvernement belge a donné 10,2 millions de francs belges au HCR, 10 millions au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire en Afghanistan et 19,4 millions à des ONG pour leurs opérations humanitaires en Afghanistan.

66. L'aide d'urgence apportée par le Gouvernement chinois aux réfugiés afghans par l'intermédiaire du HCR consistait en vêtements, couvertures, fournitures médicales, 500 tonnes de blé et 17 500 kilogrammes de thé.

67. Le Gouvernement danois a versé en 1998 4 865 000 dollars des États-Unis : 1 471 000 dollars au CICR et 3 394 000 dollars aux ONG.

68. En 1997, le Gouvernement finlandais a versé une contribution de 12 500 000 markkaa. La Finlande a également versé une contribution de 43 millions de markkaa aux ressources de base des organismes internationaux d'aide humanitaire et de secours travaillant à l'échelle mondiale et une partie de cette contribution peut avoir été acheminée à l'Afghanistan.

69. En 1997 et 1998, le Gouvernement allemand a accordé une assistance humanitaire d'un montant total de 14 775 026 deutsche marks, dont 8 945 375 deutsche marks pour l'aide alimentaire, 170 314 deutsche marks pour les fournitures médicales et 83 391 deutsche marks pour les couvertures. Il a donné 3 583 033 deutsche marks au CICR et il a versé 1 992 913 deutsche marks pour les secours aux victimes du tremblement de terre et inondations.

70. En 1997 et 1998, le Gouvernement irlandais a donné 499 541 livres irlandaises : 150 000 livres au PAM, 50 000 livres au CICR et 299 541 livres irlandaises aux ONG.

71. Le Gouvernement italien a donné 100 000 dollars des États-Unis au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan pour ses secours d'urgence aux victimes du tremblement de terre.

72. En 1998, l'aide financière d'urgence du Gouvernement coréen à l'Afghanistan s'est élevée à 50 000 dollars.

73. En 1997, le Gouvernement luxembourgeois a donné 10 millions de francs luxembourgeois au CICR pour les secours humanitaires et 6 millions à l'OMS pour l'assistance médi-

cale. En 1998, il a donné 15 millions de francs luxembourgeois au CICR, 5 millions à l'UNICEF et 5 millions au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire.

74. En 1998, le Gouvernement norvégien a versé 59 761 000 couronnes norvégiennes dont 26 millions au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire, 25 650 000 couronnes aux ONG et à la Croix-Rouge norvégienne et 8 111 000 couronnes pour les secours aux victimes du tremblement de terre. Avec les autres contributions qui seront versées dans le courant de l'année, l'assistance humanitaire de la Norvège à l'Afghanistan s'élèvera à 85 millions de couronnes norvégiennes environ pour 1998.

75. Pendant la période allant de 1997 à juin 1998, le Gouvernement suédois a fourni à l'Afghanistan une assistance d'urgence d'un montant de 279 millions de couronnes suédoises. L'assistance pour l'année 1998 s'élève à 97 millions de couronnes. Les principaux partenaires d'exécution sont le Comité suédois pour l'Afghanistan (une ONG), le CICR, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan, le HCR, le PAM, l'UNICEF et le PNUD.

76. En 1997, le Gouvernement suisse a donné 2 700 000 francs suisses. En 1998 (jusqu'au 24 juin), il a donné 895 000 francs suisses.

## VII. Conclusions et recommandations

77. En Afghanistan, toutes les conditions sont réunies pour une situation d'urgence complexe dans un scénario catastrophe : ingérence de voisins ayant des intérêts en place et intervention de puissances extérieures ayant des intérêts en place. L'exacerbation des conflits ethniques et religieux est jugée préoccupante dans le pays. Le relief montagneux exclut toute possibilité de contrôle militaire total du pays. Il existe de grandes quantités d'armes dans ce pays dont l'aptitude à se gouverner a été réduite à néant et dont pratiquement tous les membres des classes éduquées sont partis en masse. L'économie illégale – drogues, bois précieux et contrebande – devient maintenant la principale source de revenu. Rien n'entrave la dégradation de l'environnement et les droits de l'homme sont constamment violés.

78. L'assassinat, en juillet 1998 à Jalalabad, d'un agent de l'ONU recruté localement et les coups de feu tirés au mois d'août, à Kaboul, contre deux fonctionnaires internationaux

de l'ONU qui ont entraîné la mort de l'un d'eux, sont des actes lâches et affligeants. Ces incidents odieux doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et les coupables doivent être traduits en justice. De plus, le Secrétaire général engage les autorités à assurer la sécurité de tous les agents, hommes ou femmes, des organisations humanitaires qui s'efforcent d'apporter une aide au peuple afghan, souvent dans les circonstances les plus difficiles.

79. Le Secrétaire général engage tous les Afghans à lever sans condition tout le blocus de l'aide humanitaire. Il engage également les autorités des Taliban à faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire dans les zones placées sous leur contrôle. Il exhorte les autorités des Taliban à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour assurer à tous les Afghans, hommes et femmes, l'accès, dans des conditions d'égalité à l'enseignement et aux soins de santé, de manière à leur permettre d'apporter une contribution positive à l'avenir de l'Afghanistan.

80. La communauté des donateurs a maintenant pris conscience de la nécessité d'une vision commune et, face aux problèmes de plus en plus aigus de discrimination sexuelle, de violations des droits de l'homme et d'atteintes au droit humanitaire, elle a reconnu que, si elle voulait réussir effectivement à aider le peuple afghan, elle devait adopter un programme commun reposant sur des principes solides.

81. Dans ce contexte, il n'y a pas de différence entre les interventions à court terme et à long terme, car elles sont synergiques. En même temps, il existe des liens étroits entre les programmes d'assistance humanitaire et le processus de paix. La programmation commune permettra à ces différents éléments de se renforcer mutuellement et donc d'aborder les problèmes plus vastes liés à la recherche d'une solution au conflit afghan et de préparer le terrain pour des activités durables d'assistance.

82. Malgré d'innombrables difficultés, les organismes des Nations Unies et la communauté des ONG continuent maintenant d'obtenir des résultats positifs. Ils améliorent la sécurité alimentaire dans certaines parties du pays et contribuent au processus de reconstruction des moyens de subsistance dans des zones rurales comme dans des zones urbaines. De plus, il est manifeste que le secteur privé en Afghanistan est prêt à investir davantage dans le pays. Il s'appuie néanmoins en grande partie sur une vaste économie illégale.

83. Le Secrétaire général tient à remercier la communauté des donateurs pour le soutien généreux accordé aux efforts d'assistance humanitaire et au développement en Afghanistan au cours de l'année écoulée. Il est cependant nécessaire de renforcer cette assistance et il engage les donateurs à répondre encore plus généreusement à l'appel global de 1998

en faveur de l'Afghanistan. Étant donné la situation actuelle dans le pays, le Secrétaire général engage la communauté internationale à appuyer et renforcer, par le biais de la programmation commune, les liens qui existent entre le processus de paix et l'aide humanitaire. Ceci est essentiel si l'on veut trouver une solution pacifique au conflit afghan et entreprendre des activités durables d'assistance en Afghanistan.